



PROCEDURE DE DEMANDE D'UN PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE FIA INTERNATIONAL

Les compétitions internationales de sport automobile historique sont régies par l'Annexe K du Code Sportif International (CSI). Chaque voiture qui participe à une épreuve de vitesse (Piste ou Route) de sport automobile historique doit, obligatoirement, être en possession d'un Passeport Technique Historique (PTH) de la FIA comme preuve de conformité avec l'Annexe K. Toutefois, pour les épreuves de régularité, le PTH n'est pas le seul document permettant la participation à ce type d'épreuves.

Ce PTH doit par conséquent faire référence à une période historique de la vie du véhicule/modèle considéré (un "instantané"). Il ne s'agit pas nécessairement du moment de construction d'origine. Par spécification de période, on entend la configuration du modèle dont il a été prouvé, à la satisfaction de la FIA, qu'il a existé à l'époque à laquelle sa classification a été déterminée (Art. 3.3.1 de l'Annexe K).

Le PTH est délivré par l'ASN sous l'autorité de la FIA pour les voitures appartenant à tout résident ou tout citoyen du pays de l'ASN.

Le PTH a pour seul but d'assister les commissaires techniques dans l'exécution de leurs tâches et les organisateurs dans la classification des voitures ; pour le concurrent, le PTH constitue également la garantie que toutes les voitures sont conformes à une norme unique.

➤ **Procédure d'homologation :**

Veuillez consulter le formulaire guideline 2020 sur notre site internet www.acm.mc
Automobile Club de Monaco → formulaire FIA PTH et FIVA → formulaire de demande de PTH.

➤ **Procédure de demande d'obtention d'un PTH :**

- Copie de la carte de résident
- Compléter dument la demande sur un support USB avec des photos claires et en haute définition et joindre également le formulaire de demande de PTH (voir procédure détaillée également disponible sur notre site).
- Fournir la fiche d'homologation du véhicule (vous pouvez en faire la demande auprès de l'Automobile Club de Monaco si vous ne l'avez pas – coût 100€).
- Joindre à la demande un chèque à l'ordre de l'Automobile Club de Monaco d'un montant de 1200€.

➤ **Validité :**

La durée de validité du PTH FIA est désormais limitée à 10 ans, commençant à la fin de l'année de la date d'acceptation. Le Passeport Technique Historique FIA sera obligatoirement signé par la personne physique propriétaire de la voiture et cette voiture devra, à tout moment, être, en particulier, conforme à son Passeport.

➤ **Autre :**

Dans le cas d'une demande de duplicate, changement de période / classe / groupe / photo / changement d'ASN / variante, joindre un chèque de 360€.

Pour tout changement de détail sans conséquence pour le page 1 ni pour les photos joindre un chèque de 125€.